



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le **07 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241023-B20241022\_10\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



#### **10. Objet : Création d'un équipement culturel multimodal / Maîtrise d'œuvre et études - Demande de subvention au titre des Programmes DETR-DSIL 2025 de l'Etat**

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 portant sur l'opportunité de créer un nouvel équipement communautaire à vocation événementielle dans le domaine de la culture,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Politique Culture » du 7 septembre 2022 sur le besoin du territoire d'un équipement de taille et d'envergure afin de se créer une véritable identité culturelle, et offrir une programmation éclectique aux habitants,

Considérant la Commission « Politique Culture » du 30 novembre 2022 qui émettait un avis favorable sur la jauge définitive de la Grande Salle et des espaces supplémentaire à greffer à cette dernière,

Considérant la Commission « Politique Culture » du 6 mars 2023 qui émettait un avis favorable pour retenir la candidature du programmiste ADEFICEM,

Considérant la commission « Politique Culture » du 5 octobre 2023 qui prenait acte de l'étude complémentaire,

Considérant la Conférence des Maires du 13 février 2024 qui s'accordait à l'unanimité pour avancer sur le projet,

Considérant que le montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre et des études diverses est estimé à 2 687 501€ H.T.,

Considérant que ces opérations sont éligibles aux différents appels à projets proposés par l'Etat et peut bénéficier de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
MOE Construction	2 202 000 €	Subvention DETR/DSIL (Etat) : 40%	1 075 000,40 €
Indemn concours	105 696 €		
Etudes complémentaires	110 000 €		
OPC	81 000 €	Autofinancement (CCCE) : 60%	1 612 500,60 €
Contrôleur technique	53 400 €		
Coordonnateur SPS	32 040 €		
Divers et aléas	103 365 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 687 501 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 687 501 €</b>

Il est précisé que la part non-subsidiée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat, au titre du programme DETR/DSIL, pour la maîtrise d'œuvre et les études liées à la création d'un équipement culturel multimodal,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 octobre 2024

Le Président,  
Michel PAQUET

